

Faire face aux changements climatiques

La mobilité durable au cœur de l'aménagement du territoire



C'EST QUOI LA MOBILITÉ?

Mobilité durable – définition (MTMD)

La mobilité doit être efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes. La mobilité durable limite la consommation d'espace et de ressources, donne et facilite l'accès, favorise le dynamisme économique, est socialement responsable et respecte l'intégrité de l'environnement.

* Basé sur les définitions usuelles utilisées par le gouvernement du Québec et la Politique de mobilité durable - 2030 (PMD).¹

DES STRATÉGIES À PENSER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

- Aménager les municipalités et les villes en favorisant une planification intégrée des transports (consolidation des milieux existants, aménagement de nouveaux quartiers selon un développement intelligent, encourager certains principes (densité, diversité des usages, etc.)).
- Développer des infrastructures de transports actifs et soutenir les déplacements actifs utilitaires (pistes cyclables, corridors scolaires, vélopartage, etc.).
- Favoriser l'intermodalité en milieu urbain (partage de la rue, réduction de l'offre de stationnements, l'apaisement de la circulation, etc.).
- Soutenir le transport collectif (transport en commun, taxi collectif, autopartage, etc.).
- Repenser la mobilité en milieu rural (aménagement de noyau plus dense, maintien des services, etc.).
- Soutenir la mise en place d'infrastructures favorisant l'accessibilité universelle (les personnes handicapées, les aînés, les jeunes adultes, les enfants et les adolescents).

QUELQUES EXEMPLES :

- La Ville de Saguenay et la Ville d'Alma ont adopté un plan de mobilité durable.
- La MRC du Domaine-du-Roy a investi pour implanter quatorze (14) corridors scolaires, favorisant un mode de transport actif et sécuritaire dans toutes les écoles de son territoire.
- À Québec, la Ville a lancé à l'été 2011 un projet de boulevard cyclable. Des aménagements temporaires ont été installés de manière à étudier leur efficacité et l'achalandage du boulevard.
- De mai à octobre, la Société de transport du Saguenay met à la disposition de la population 22 vélos à assistance électrique disponibles dans 5 stations.

¹ Source : https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/Pages/politique-mobilite-durable.aspx

- La Ville de Saguenay a participé, il y a quelques années, à un projet de revitalisation du centre-ville de Kénogami, dans l'arrondissement de Jonquière. En plus des trottoirs qui ont été réaménagés, des immeubles vétustes et des terrains vacants ont été remplacés par de nouveaux logements et bureaux.
- Implantation d'un réseau de stationnements incitatifs pour le covoiturage piloté par le CREDD (250 cases dans une trentaine d'aires de stationnement).

PISTE DE FINANCEMENT POSSIBLE :

- Programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO)
- Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)
- Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)
- Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable – MobilisActions.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère Transports et de la Mobilité durable (MTMD) offrent un support aux municipalités :

MAMH :

Direction régionale : 418 698-3523

Dr.Sag-Lac@mamh.gouv.qc.ca

MTMD :

Direction régionale : 418 695-7916

dt.slsjc@transports.gouv.qc.ca



Pour plus d'informations : 418-662-9347 / creddsaglac.com



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.

This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.

